



Dettes et précarité des parents : les obligations des enfants

Conseils pratiques publié le 10/07/2024, vu 972 fois, Auteur : [Avocat Tutelle Curatelle Paris](#)

Yann-Mickaël Serezo, avocat en droit des majeurs protégés, a publié un article répondant à plusieurs questions relatives aux conséquences sur les enfants des dettes et de la précarité de leurs parents.

Certains parents peuvent se retrouver dans une situation financière délicate, soit à cause de ressources insuffisantes, soit à cause d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles qui les rend plus vulnérables (achats compulsifs, surendettement, addiction aux jeux de hasard, arnaques, etc.).

Dans ce cadre, des enfants se posent régulièrement des questions sur l'impact de la situation financière des parents sur leur propre situation.

1. Un enfant est-il responsable des dettes d'un parent vivant ?
2. Un enfant a-t-il l'obligation de soutenir un parent qui est dans le besoin ?
3. Comment se calcule la contribution de l'enfant au titre de son obligation alimentaire envers ses parents ?
4. Existe-t-il des exceptions à l'obligation alimentaire ?
5. Un enfant est-il responsable des dettes d'un parent décédé ?
6. L'ouverture d'une mesure de protection peut-elle limiter le risque d'endettement des parents ?

Sur son [site internet](#), Me Yann-Mickaël Serezo répond à toutes ces questions, afin d'aiguiller les enfants et de sécuriser la situation des parents.

L'article peut être consulté [en cliquant ici](#).

Yann-Mickaël Serezo
Avocat au Barreau de Paris
www.serezo-avocat.fr
67 rue de l'assomption – 75016 Paris
Mail : ym@serezo-avocat.fr
Tél : 06 51 37 51 72